



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-058

*** * ***

Objet :

**Budget du service de l'Eau de la commune.
Compte Administratif 2014.
Affectation du résultat de la section d'exploitation
sur le budget 2015.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

Absent : POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2014 du service de l'Eau a été arrêtée avec un excédent de 429 243,81 € et la section d'investissement avec un excédent de 1 053 883,57 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 400 000,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 29 243,81 € en section d'investissement au C 108 : excédent de fonctionnement capitalisé

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTÉ** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-060

*** * ***

Objet :

Budget de la Régie Municipale d'Electricité de la commune.

Compte Administratif 2014.

Affectation du résultat de la section d'exploitation sur le budget 2015

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

Absent : POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

➤ La section d'exploitation du compte administratif 2014 de la Régie Municipale d'Electricité a été arrêtée avec un excédent de 1 308 643,98 €. et la section d'investissement avec un excédent de 308 389,98 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 1 130 353,73 € en section d'exploitation au C 002: résultat de fonctionnement reporté
- 178 290,25 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

➤ **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-059

*** * ***

Objet :

**Budget du service d'assainissement de la commune.
Compte Administratif 2014.**

**Affectation du résultat de la section d'exploitation
sur le budget 2015**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

Absent : POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2014 du service d'assainissement a été arrêtée avec un excédent de 283 417,32 € et la section d'investissement avec un excédent de 243 221,98 €.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 200 000,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 83 417,32 € en section d'investissement au C 106 : excédent de fonctionnement capitalisé

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.